



PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2017

Concernant le budget communal 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

Le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 120'694.00 en tenant compte du maintien du taux d'impôt communal de 57 cts, tel qu'accepté par votre Conseil le 25 octobre dernier.

Les postes suivants influencent l'évolution du budget 2018 :

- **2 - FINANCES**

Adaptation des rentrées fiscales par rapport aux comptes 2016 et par rapport à la situation actuelle en 2017.

Le poste « impôt sur le revenu » représente des acomptes attendus des contribuables.

Les rentrées fiscales conjoncturelles sont calquées sur les comptes 2016.
(Pour mémoire : ce calcul sert à la contribution à la facture sociale)

- **22 - Service financier**

Diminution de notre participation au fonds de péréquation horizontal par rapport aux acomptes selon budget 2017.
(Voir préavis taux d'imposition 2018 présenté au Conseil le 25 octobre 2017)

- **320 et 321 - Forêts, Gravière et Décharges**

L'exploitation de graviers en forêt devait débuter 2017, finalement elle commencera mi 2018; le produit de vente du bois en provenance du déboisement nous revient en totalité.

Pour 2018, nous estimons le produit de vente de graviers à CHF 200'000.-; ce revenu est inclus dans notre budget. Nous envisageons par la suite la possibilité de créer un fonds de réserve.

- **72 - Prévoyance sociale cantonale**

Diminution importante par rapport aux comptes 2016, aussi par rapport au décompte définitif 2016 reçu en juillet 2017 et aux acomptes selon budget 2017.

Attention : Le décompte final peut être supérieur aux acomptes comptabilisés dans les budgets 2017 et 2018 !

L'évolution des dépenses communales pour 2018 est bien contrôlée comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Les écarts significatifs par rapport au budget 2017 sont énumérés et commentés ci-après :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

Total des Charges en légère augmentation et Revenus stables.

11 - Administration

Charges en diminution et maintien des revenus

18 - Transports publics

180.3510 Augmentation de notre participation au transport bassin Nyon-Rolle-Aubonne

2 - FINANCES

Diminution des charges de CHF 186'000 et diminution des revenus de CHF 382'000

21 - Impôts

Diminution des encaissements prévus dans poste impôt sur le revenu et maintien du poste impôt sur la fortune (par précaution)

Impôt sur le revenu calqué sur les comptes 2016, et adaptation par rapport aux encaissements actuels, taux de 57 cts.

Même effet pour l'impôt sur la fortune.

Budget des impôts conjoncturels calqué sur les comptes 2016

22 - Service Financier

220.3520 Diminution importante de nos acomptes au fonds de péréquation horizontal (voir première page de ce préavis)

220.4520 Retour péréquation, lié au nombre d'habitants

3 - DOMAINES ET BATIMENTS

Augmentation des charges et diminution des revenus.

320 - Forêts

Pas de changement notable dans le déficit forêt.

321 - Gravière

Ouverture prévue en été 2018, vente de 20'000 m3 de graviers à CHF 10.-/m3 (moins de m3, donc moins de revenus escomptés)

35 - Bâtiments communaux

Augmentation des charges et augmentation des revenus.

3520 - Greffe

Peu de changement.

3521 - Auberge

Les travaux de rénovation de l'auberge et la création de chambres d'hôtel et d'appartements occasionnent des intérêts débiteurs sur emprunt et début des amortissements.
Début des loyers auberge et appartements.

3523 - Marmouzets

Revenus et charges en hausse selon budget AISGE.
3523.3110 +CHF 10'000 pour cour marelle et déco.

3524 - Salle Polyvalente

3524.3140 Entretien +CHF 20'000 pour nouvelles portes

3525 - Farandole

Peu de variations.

3530 - Ferme Galé

Rubrique équilibrée, par l'attribution de l'excédent de revenu au fonds de rénovation

3531 - Maison Paul

Peu de variations. L'issue de cette bâtisse sera examinée dès 2018, voir projets de la Municipalité.

4 - TRAVAUX

Charges en légère augmentation ; revenus stables.

42 - Service de l'urbanisme

420.3520 + CHF 9'000 = nouveau poste pour projets régionaux hors Disren

43 - 44 Routes, parcs, promenades, cimetière

Peu de variations.

430.3311 1^{er} amortissement préavis 2/2017

45 - Ordures ménagères (450) et décharge (451)

Ces chapitres ont été remaniés en 2014 afin de contrôler les charges liées aux ordures ménagères et aux charges des déchets liées à la déchetterie, ceci pour faire suite à l'introduction de la taxe au sac. La loi prévoit que la totalité des charges de ces rubriques soit couverte par des recettes non fiscales.
(= taxe)

Les deux rubriques ne varient que de très peu par rapport au budget 2017.
Les CHF 15'000 d'amortissement des travaux à la déchetterie (préavis 8/2014) ne font pas partie du calcul pour fixer la taxe ordures ménagères.

451.4900 Ce montant représente une prise en charge du chapitre social (710.3900)
pour 470 jeunes estimés de moins de 25 ans qui sont exonérés de la taxe communale

46 - Réseaux d'égouts et d'épuration

Rubrique équilibrée par la loi. Prélèvement prévu sur fonds de réserve égouts.

5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Diminution globale des charges.

51 - Enseignement primaire, 85 élèves, moins 7, coût unitaire en augmentation à CHF 5'279.57

52 - Enseignement secondaire, 76 élèves, moins 8, coût unitaire en baisse à CHF 6'306.47

6 - POLICE

Maintien des charges et revenus.

60 - Administration

600.3511 diminution de nos acomptes pour participation police cantonale

65 - SDIS

650.3520 Augmentation du prix par habitant

66 - ORPC

Pas de changement

7 - SECURITE SOCIALE

Nos acomptes à payer pour 2018 sont en forte baisse par rapport au budget 2017.
(voir les deux préavis passés en 2017 : comptes et arrêté imposition)

Les acomptes à payer sont basés principalement sur les impôts conjoncturels encaissés en 2016.

71 - Service social

710.3524 Parascolaire, nouvelle répartition dès 2018 = ce poste était inclus auparavant dans le
710.3522

72 - Prévoyance sociale cantonale

Voir plus haut

73 - Santé publique

730.3650 1470 habitants à CHF 95.50 ; budget 2017 trop élevé,
Coût effectif 2017 à CHF 93.50

8 - SERVICES INDUSTRIELS

Charges et revenus en augmentation ; nouvellement le chapitre 84 est en équilibré

81 - Service des Eaux

Rubrique à équilibrer par la loi. Attribution sur fonds de réserve prévue.

- 810.3900 Imputation d'un dixième par année comme rendement des fonds propres selon préavis 6/2014, commune de St-Cergue
810.4350 Vente d'eau à St-Cergue et Trélex, compris amortissement de notre investissement

84 - Service de la chaleur-force

Chapitre nouvellement équilibré ; attribution à une nouvelle réserve pour travaux futurs.

Ainsi, le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 120'694.00

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N° 7/2017
Entendu le rapport de la commission des finances
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide d'accepter le budget 2018 tel que proposé

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Y. Ravenel La Secrétaire : M. Suvà



Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 8 décembre 2017.

Annexes :

- Budget par ordre administratif
- Tableau comparatif
- Tableau des investissements, non soumis au vote

